AR Prefecture

017-200041523-20250221-DEC110_2025-AU Reçu le 21/02/2025



Marchés publics

Décision n° 110 / 2025 AB

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un bon de commande n° 2025_D007_E1P1F0 pour une étude sur mesure avec Banque de France. Le montant de cette prestation est de 19 200 € TTC.

Fait à Jonzac,

Le

2 1 FEV. 2025

Le Président

Claude RELOT

Communa uté de Communes

de la Haute - Saintonge 7, rue Taillefer - CS 70002 1750/1 JONZAC Cedex



Communauté des Communes de la Haute-Saintonge